

Avenir des universités normandes : deux modes de gouvernance à l'étude

Fusion ou pas ? Faire vite ou pas ? L'université est un sujet de débat. Quel avenir pour les trois sites de Rouen, Caen et Le Havre depuis la réunification des deux Normandie ? Les positions sont opposées. Il y a en effet des divisions entre la sphère politique, notamment la Région, et les présidences des universités normandes. Des engagements ont été énoncés.

Par [Maryse BUNEL](#)



Il y a tout d'abord eu un courrier signé par Hervé Morin, président de la Normandie, Fabienne Buccio, préfète de la région, et Denis Rolland, chancelier des universités, puis une réponse de la part des trois présidents d'université de Rouen, de Caen et du Havre. Point de départ du désaccord : l'échec au troisième programme d'investissement « Ecole universitaire de recherche » (PIA). Une occasion pour les trois premiers signataires de presser les trois derniers vers une fusion des sites normands. Sur cette question, les avis divergent. Les différents protagonistes, sans les représentants de l'État, se sont retrouvés autour d'une table lundi 22 janvier pour évoquer la future gouvernance et exposer leurs points de vue sur l'avenir des universités normandes.

Deux temps et deux manières de penser

Hervé Morin et les trois présidents des universités normandes suivent deux logiques différentes. Le premier veut imposer rapidement une fusion et mesurer ensuite les conséquences. Pour les seconds, pas de décision hâtive pour assurer une adhésion. « *Nous avons besoin de réflexion, d'analyser les points forts, les faiblesses et aussi les risques. Il faut de la concertation, des discussions avec les communautés universitaires. Pour un tel projet, il est nécessaire de convaincre, d'amener tous les acteurs dans une même dynamique* », commente Lamri Adoui, président de Normandie Université (communauté d'universités et d'établissements).

Jusqu'alors, tous s'accordent sur un point. « *Nous devons partir du projet, inscrit dans le contrat de site Normandie Université 2017-2021. C'est à partir de là que nous réfléchissons à une gouvernance* », remarque Joël Alexandre, président de l'université de Rouen. Les universitaires ont un autre argument : il n'y a pas de consigne de fusion de la part du ministère de l'enseignement supérieur.

Une fausse excuse

Est-ce que la fusion aurait permis la réussite au PIA ? Non, assurent les trois présidents parce que « *l'ensemble des partenaires a travaillé sur ces projets de manière étroite* », indique Pierre Denise, président de l'université de Caen. De plus, dans une compétition, il faut rester bon joueur. « *On nous reproche de n'avoir pas manifesté notre mécontentement contre le résultat négatif. Or, nous n'avons jamais la certitude de réussir. C'est un jury international de pairs. On ne peut qu'accepter le choix. Il faut désormais retravailler pour être meilleur* », estime Pascal Reghem, le président havrais.

Pour expliquer cet échec, il faut aller trouver les explications ailleurs, selon les présidents des universités. Ils invoquent « *la faiblesse des organismes de recherche sur le territoire* » et le manque de financement dans ce domaine. Un rappel de Pierre Denise, président de l'université de Caen : « *nous faisons partie des petites et moyennes universités. Nous sommes*

plutôt en haut du classement dans la production scientifique. Il n'y a pas à rougir car nous ne jouons pas tous avec les mêmes armes. Nous ne pouvons nous transformer sans des ressources supplémentaires »

Premières intégrations

Peut mieux faire... Telle pourrait être l'appréciation écrite sur la copie sur les premières collaborations entre les trois universités. Les présidents mesurent déjà le chemin accompli depuis 2012. *« Petit à petit, cette intégration s'amplifie. Nous sommes une des rares COMUe à délivrer des doctorats depuis près de quatre ans. A Rennes, il y a seulement quelques semaines »*, indique Pascal Reghem. La communauté a également fait *« le choix de nous céder la valorisation des activités de recherche dans les laboratoires. Quand un chercheur trouve une invention, un temps est nécessaire pour mettre en place une stratégie afin de mettre en relation la sphère publique avec la sphère économique. Cette phase est très importante »*, souligne Lamri Adoui. Il y a aussi le schéma directeur de la vie étudiante, le pilotage de l'entrepreneuriat étudiant... Un travail se poursuit notamment sur les masters. Selon Joël Alexandre, *« nous en avons en mathématiques en Normandie, il ne peut y en avoir qu'un seul »*.

Des spécificités normandes

Les universités fusionnent dans certaines régions. Notamment à Lille qui a sauté le pas le 1er janvier 2018. *« La fusion a été possible parce que les universités sont complémentaires avec les sciences à Lille 1, le droit et la médecine à Lille 2 et les sciences humaines à Lille 3. Elles sont aussi situées dans la même agglomération »* explique Joël Alexandre.

En Normandie, l'écosystème et la sociologie diffèrent : les trois universités sont éclatées sur trois sites, Rouen, Caen et Le Havre. Avec les deux premières qui sont considérées comme des sœurs jumelles. Elles comptent environ 30 000 étudiants, présentent un aspect généraliste et dispensent *« pratiquement les mêmes licences »*, remarque Pierre Denise. S'il devait y avoir fusion, toute la carte serait redessinée avec des pôles de spécialisation. Or, *« on ne peut pas transformer un bâtiment de sciences en salles de cours de philosophie »*, prévient Joël Alexandre. Autre élément important : *« une licence est un service public. C'est crucial »*. Là, les Normands veulent jouer la carte de la proximité. C'est une donnée observée depuis une dizaine d'années : les étudiants normands ne sont pas mobiles.

Deux solutions envisagées et un document au printemps

Fusion, intégration partielle ou totale... Tous les scénarios sont étudiés. Pour les trois présidents des universités, il n'y a pas de tabous. Aujourd'hui, se profilent deux choix. Le premier : un Grand Établissement, comme l'université de Lorraine qui regroupe Metz et Nancy. Selon Pierre Denise, *« il permet une intégration dans un ensemble plus vaste avec un partage et une mise en commun des services centraux. L'inconvénient : chaque établissement perd sa personnalité morale »*

Autre solution possible grâce à des ordonnances qui seront très certainement signées en juillet 2018 : trouver un modèle made in normandie. Les nouveaux textes permettront en effet d'imaginer *« des modes de gouvernances, des modes de structurations pour être le plus efficace possible. C'est très intéressant dans le sens de l'expérimentation mais dangereux parce qu'ils ouvrent vers une dérégulation. C'est une ouverture à un dispositif moins centralisé »*, précise le président de l'université du Havre. Les réflexions se poursuivent et un premier document sera remis aux tutelles au printemps 2018.